FICHE TECHNIQUE

ZOOTECHNIE

COMMANDE N° 05-078

DÉCEMBRE 2005

AGDEX 450/10

Ontario Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

RECOMMANDATIONS DE BIOSÉCURITÉ POUR LES TROUPEAUX COMMERCIAUX DE VOLAILLE DE L'ONTARIO

B. Sanei et P. Innes

Dans le monde entier, les maladies infectieuses, comme la grippe aviaire (GA), sont une menace constante pour les élevages commerciaux de volaille. L'industrie avicole canadienne n'y échappe pas. Les foyers de grippe aviaire hautement pathogène (GAHP) et les foyers de laryngotrachéite infectieuse aviaire (LIA) découverts respectivement en Colombie-Britannique et en Ontario en 2004 et les souches de GA de faible pathogénicité découvertes chez des oiseaux aquatiques au Canada en 2005 montrent que le risque d'infection par des maladies graves, bien qu'il soit faible, n'en est pas moins constant. L'industrie avicole de l'Ontario est donc tenue de se protéger continuellement contre des menaces comme la GA et la LIA. La mise en place d'un programme de biosécurité bien pensé, pratique et fondé sur des principes scientifiques est un moyen peu coûteux, mais très efficace, de protéger les troupeaux contre de telles maladies contagieuses, lourdes de conséquences sur le plan économique.

SOURCES D'INFECTION

Les maladies empruntent différentes voies pour infecter les troupeaux commerciaux de volaille, les plus courantes étant les suivantes :

- oiseaux sauvages, rongeurs et animaux de compagnie (chiens et chats, par exemple);
- personnes contaminées (mains, vêtements, chaussures et cheveux, par exemple);
- matériel contaminé utilisé dans les élevages (caisses servant au transport, dispositifs de capture, distributeurs de moulée et d'eau, par exemple);
- source d'approvisionnement en eau contaminée;
- véhicules et machinerie agricole contaminés (camions et épandeurs de fumier, tracteurs, camions transportant les moulées, par exemple);
- troupeaux voisins infectés (qu'il s'agisse d'élevages commerciaux ou artisanaux) et marchés d'oiseaux vivants.

Le fil conducteur entre ces différentes voies de transmission des maladies est l'exposition des volailles à des oiseaux infectés, que ce soit directement ou indirectement par le contact avec des personnes ou du matériel contaminés. La biosécurité vise à ériger des barrières entre les élevages et les nombreuses sources de contamination.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'UN BON PROGRAMME DE BIOSÉCURITÉ

Un programme de biosécurité efficace repose sur deux principes fondamentaux : l'exclusion (garder la maladie hors de la bande) et le confinement (si la maladie a été introduite, l'empêcher de se propager à d'autres locaux ou à des bandes saines). Comme les risques varient selon les exploitations avicoles, un vétérinaire pourra veiller à ce que le programme de biosécurité soit adapté à la situation particulière de la ferme. Tous les programmes de biosécurité, toutefois, ont en commun certains éléments, qui s'inscrivent dans les principes d'exclusion et de confinement, à savoir l'isolement, le contrôle de la circulation et les activités de nettoyage et de désinfection.

1. **Isolement** : La première ligne de défense consiste à protéger les volailles de l'exposition aux virus et autres agents pathogènes. Voici des recommandations qui visent à ériger des barrières entre l'élevage et les sources de maladies :

    - Apposer une affiche « Accès interdit aux personnes non autorisées » à l'entrée de la ferme et à l'entrée de chaque poulailler. Garder en tout temps les portes des bâtiments d'élevage verrouillées afin d'en restreindre l'accès.

- Réduire au minimum les contacts avec d'autres volailles, notamment avec les élevages artisanaux voisins. Si possible, ne pas partager de machinerie agricole avec d'autres fermes. Interdire aux employés, directeur et propriétaire y compris, d'avoir des élevages artisanaux ou des oiseaux de compagnie, ou de participer à des foires ou à des marchés avicoles.

- Appliquer un programme strict de lutte contre les rongeurs et les insectes et en surveiller périodiquement l'efficacité. Débarrasser les abords des poulaillers des végétaux et des débris susceptibles d'attirer les rongeurs.

- Éviter de situer les poulaillers à proximité d'étangs. Ceux-ci attirent les oiseaux sauvages et les oiseaux aquatiques qui peuvent être porteurs de maladies.

- Veiller à ce qu'aucun oiseau sauvage ne puisse pénétrer dans les poulaillers. Installer des grillages sur les entrées d'air et de ventilation et boucher ou réparer tous les trous et orifices décelés dans la structure. Inspecter périodiquement les bâtiments et faire les réparations nécessaires sans tarder. Nettoyer sur-le-champ les déversements d'aliments et d'eau, surtout à l'extérieur des poulaillers.

- Empêcher en tout temps les chiens et chats d'entrer dans les poulaillers.

- Ramasser systématiquement les animaux morts plusieurs fois par jour et les éliminer convenablement. Il est important d'empêcher les animaux et les oiseaux sauvages d'entrer en contact avec des oiseaux morts. Avec le vétérinaire, établir un protocole convenable d'élimination des carcasses. Si les oiseaux morts sont destinés à l'équarrissage, les mettre quotidiennement dans la chambre froide ou au congélateur prévu à cette fin. Le jour de la collecte, déposer les oiseaux morts dans un contenant pourvu d'un couvercle à l'épreuve des rongeurs ou des prédateurs et mettre le contenant au bord de la route ou à l'endroit désigné, à bonne distance des poulaillers. Une fois les carcasses ramassées, nettoyer et désinfecter tout le matériel utilisé (barils, par exemple).

2. **Contrôle de la circulation et des visiteurs :** Comme il est impossible d'isoler complètement la bande et la ferme, il est indispensable de se doter d'un bon protocole pour limiter l'accès à la ferme et les déplacements à l'intérieur de ses limites.

- Faire garer les véhicules dans un endroit prévu à cette fin, à bonne distance des poulaillers et des zones de circulation de la machinerie agricole.

- Ne laisser entrer dans les poulaillers que les employés qui doivent y travailler et certaines personnes autorisées seulement. Obliger les visiteurs à porter des survêtements de protection propres (jetables de préférence), des masques, un bonnet couvrant les cheveux et des couvre-chaussures jetables (si les personnes portent des bottes, veiller à en assigner des paires aux différents bâtiments et à les nettoyer et à les désinfecter après chaque visite). Leur faire porter des gants jetables et se laver les mains avec un savon à main adéquat ou un agent d'assainissement avant et après chaque visite. Les visiteurs « obligés », qui se rendent périodiquement à la ferme pour lire les compteurs, livrer le mazout et les moulées et faire de la maintenance, doivent aussi enfiler tous les vêtements de protection et les couvre-chaussures nécessaires, tel qu'il est mentionné ci-dessus.

- Assigner des vêtements et couvre-chaussures distincts à chaque poulailler.

- Tenir un registre des visiteurs. Y consigner les noms de ces derniers, le but de leur visite et leurs coordonnées.

- Si un pédiluve est utilisé, s'assurer qu'il reste rempli et que la concentration de désinfectant utilisé est conforme au mode d'emploi. Un pédiluve mal entretenu augmente en fait les risques d'infection.

- L'idéal pour tous les visiteurs et employés est de prendre une douche à leur arrivée et à leur départ (surtout dans le cas des élevages de reproduction et des élevages-souches).

- Les personnes affectées à la capture des oiseaux doivent changer de vêtements, de chaussures, de masques et de bonnets entre chaque ferme et nettoyer et désinfecter le matériel servant à la capture avant de passer d'une ferme à une autre. Ces précautions sont extrêmement importantes si seulement une partie de la bande est expédiée à l'abattoir (livraison partielle).

- Adopter de préférence un système d'élevage par renouvellement intégral (oiseaux ayant tous le même âge au même moment). À défaut de pouvoir adopter ce système, toujours visiter les poulaillers par ordre croissant d'âge et d'état de santé des oiseaux (des plus jeunes aux plus vieux et des oiseaux sains aux oiseaux malades).

- Toujours veiller à ce que l'exploitant et le personnel portent dans les installations des vêtements et chaussures différents de ceux qu'ils portent à l'extérieur de la ferme. Ne pas laisser les cadres et les employés visiter d'autres fermes avicoles.

3. **Nettoyage et désinfection** : Malgré la grande efficacité de l'isolement et des pratiques sanitaires, un certain degré de contamination de l'environnement de la ferme est inévitable. C'est pourquoi, de bonnes mesures de biosécurité doivent aussi veiller à ce que la ferme ne devienne pas elle-même une source de maladies. Voici d'ailleurs des recommandations qui visent à limiter la propagation à l'intérieur et hors des limites de la ferme, des maladies qui pourraient s'y être déclarées :

   - Éviter d'emprunter ou de prêter du matériel agricole. Si du matériel est partagé, le nettoyer et le désinfecter avant et après chaque utilisation. Il est très important de détacher complètement la matière organique avant de procéder à la désinfection du matériel.

   - L'assainissement de l'eau offerte aux animaux est une absolue nécessité. Il existe différentes méthodes pour assainir l'eau. Si l'on a recours au chlore, surveiller le niveau de chlore actif et le pH de l'eau afin de garantir une chloration efficace. Nettoyer et désinfecter les conduites d'eau entre les bandes afin d'éviter que ne s'y forme un film biologique visqueux susceptible d'abriter des bactéries et d'inactiver certains désinfectants. Consulter le vétérinaire pour mettre en place un programme d'assainissement de l'eau efficace. Si l'on utilise l'eau d'un étang, l'assainissement de l'eau est extrêmement important puisqu'elle risque d'avoir été contaminée par les fientes des oiseaux aquatiques et des oiseaux sauvages.

   - Nettoyer et désinfecter au complet les poulaillers entre les bandes. Avant d'appliquer le désinfectant, débarrasser entièrement les poulaillers des débris, laver les locaux sous pression avec une solution d'eau tiède et de détergent et les laisser sécher. Consulter un vétérinaire pour mettre au point un protocole de nettoyage et de désinfection détaillé et complet. L'ordre des étapes à suivre importe si l'on veut des résultats optimaux. Si un foyer de maladie contagieuse s'est déclaré dans la dernière bande, il est fortement recommandé d'effectuer un nettoyage et une désinfection en profondeur entre les bandes, quelle que soit l'époque de l'année.

   - Si possible, gérer le fumier à la ferme, idéalement en le compostant. Cette pratique est particulièrement importante dans le cas du fumier provenant d'une bande atteinte d'une maladie. Garder le site d'entreposage temporaire à la ferme à bonne distance des poulaillers. Idéalement, mettre le fumier en tas et le couvrir pour le protéger des oiseaux et des précipitations (se conformer à la réglementation provinciale). Si le fumier est expédié entre les bandes, s'assurer de l'étanchéité des camions et les recouvrir d'une bâche avant qu'ils ne quittent la ferme.

LA BIOSÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

Protéger l'Ontario et son industrie avicole des maladies graves est une responsabilité que se partagent le gouvernement, les regroupements de producteurs et les éleveurs. La ferme reste quand même la dernière ligne de défense et c'est à la ferme que les foyers de maladies sont le plus efficacement maîtrisés ou évités. Voici des responsabilités extrêmement importantes du producteur :

- Savoir reconnaître les signes cliniques des maladies aviaires. Le dépistage précoce des symptômes de maladies infectieuses et des interventions rapides peuvent limiter considérablement les répercussions d'un foyer d'infection et permettre un retour plus prompt aux activités normales. Voici une liste (non exhaustive) des signes qui peuvent laisser présager la présence d'un foyer de maladie grave :

  - taux de mortalité élevé;
  - baisse de la production d'œufs;
  - réduction de la consommation de moulée ou d'eau;
  - anomalies des systèmes respiratoire et nerveux.

- Consulter un vétérinaire si la bande semble malade ou dans un état anormal. Le vétérinaire prélèvera des échantillons qu'il fera analyser par un laboratoire de santé animale afin d'établir un diagnostic précis.

- Mettre en place et respecter un programme de biosécurité acceptable à la ferme après consultation avec le

vétérinaire. Réévaluer constamment le programme de biosécurité et le modifier au besoin.

- Si l'on soupçonne la présence de foyers d'une maladie aviaire dans la région, se tenir prêt à renforcer le niveau de biosécurité à la ferme après consultation avec le vétérinaire.

Le choix d'un programme de biosécurité doit tenir compte des coûts et des risques en jeu, et relever du bon sens. Un tel programme demeure une mesure des plus rentables, compte tenu des répercussions dévastatrices que peut avoir un foyer de maladie grave.

Des maladies comme la grippe aviaire peuvent être introduites dans les poulaillers commerciaux par différentes voies, notamment par les humains, le matériel, les oiseaux sauvages, les rongeurs, la litière, les carcasses, les plumes et éventuellement par le vent ou des particules en suspension. En mettant en œuvre et en appliquant avec diligence un programme de sécurité bien pensé, le producteur met en place les barrières nécessaires pour réduire au minimum les risques que des maladies ne soient introduites dans son troupeau ou ne soient transmises à d'autres troupeaux.

La présente fiche technique a été rédigée par le **Dr Babak Sanei**, scientifique vétérinaire, Prévention des maladies de la volaille, MAAARO, Guelph, et par le **Dr Paul Innes**, scientifique vétérinaire, Biosécurité provinciale, MAAARO, Guelph.

Centre d'information du MAAARO
1-877-424-1300
ag.info@omafra.gov.on.ca

www.omafra.gov.on.ca

POD
ISSN 1198-7138
Also available in English
(Order No. 05-077)